



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Département de l'Oise
Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°0111

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LA RD 924
DEVANT LE 2 RUE DE CHANTILLY « VILLA NARCISSE »**

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L.2212-2 inclus L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande du 28 août 2025 faite par l'entreprise OLIVAR située 51 rue de l'Eglise 60290 Neuilly-Sous-Clermont,

Considérant que les travaux d'élagage d'arbres le long de la route départementale 924 ? 60500 Vineuil-Saint-Firmin, peuvent présenter un danger et nécessitent de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1: A compter du lundi 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au vendredi 5 septembre 2025 inclus, l'entreprise OLIVAR procédera à des travaux d'élagage d'arbres le long de la route départementale 924 devant le n°2 rue de Chantilly « Villa Narcisse ».

Article 2 Pour garantir la sécurité de la circulation routière et du chantier, en agglomération :

- La circulation sera alternée par demi-chaussée (alternat manuel) au droit des travaux,

Article 3 L'entreprise OLIVAR est chargée de mettre en place la signalisation routière adaptée pour guider les usagers et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des véhicules et des piétons.

L'entreprise OLIVAR sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 A la fin des travaux, l'entreprise OLIVAR devra remettre en état les trottoirs et la chaussée comme initialement.

Article 5 Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 6 La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Centre de secours de Lamorlaye
- L'entreprise OLIVAR

FAIT À VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 28 août 2025.

Le Maire,

François LANCERACX

